REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-01

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

En vertu de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales, et préalablement au vote du budget primitif 2020, la Ville est en droit d'engager, de mandater les dépenses et de mettre en recouvrement les recettes de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice 2019.

Toujours en vertu de ce même article, elle peut mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Par ailleurs, sur autorisation du conseil municipal, la Ville peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2019, en particulier pour payer les prestataires des travaux de l'extension de le crèche, des travaux de voirie de la rue Michelet, des travaux de mise en sécurité pour le péril 14 rue du Château...

Afin de permettre l'exécution des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement à hauteur de :

Chapitre	Budget 2019	Ouverture crédits 2020 (25%)
10	35 500,00€	8 875,00€
13	9 545,00€	2 386,25 €
165	3 143,65€	785,91€
204	27 000,00 €	6 750,00 €
20	538 351,00€	134 587,75 €
21	5 556 675,00€	1 389 168,75 €
27	50 000,00€	12 500,00 €
4541	202 500,00€	50 625,00€

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits ci-dessus indiqués, et ce, avant le vote du budget primitif 2020.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Délibération n° 19-07-01

OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020

Le conseil municipal

Vu l'instruction M14,

Vu l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif 2020,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

<u>Article unique :</u> d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement 2020 selon la répartition cidessous :

Ouverture crédits Chapitre Budget 2019 2020 (25%) 10 35 500,00 € 8 875,00 € 13 9 545,00 € 2 386,25 € 165 3 143,65 € 785,91€ 204 27 000,00 € 6 750,00 € 20 538 351,00 € 134 587,75 € 21 5 556 675,00 € 1 389 168,75 € 27 50 000,00 € 12 500,00 €

202 500,00 €

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val d'Oise le qu'elle a été notifiée aux intéressés le et publiée le

4541

Le Maire

50 625,00 €

Sandra BILLET

Le Maire